



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



OMAN

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité**, valable 6 mois après la date de retour.
- Pour un séjour inférieur à 14 jours, le visa n'est pas exigé pour les passagers qui se rendent à Oman à des fins touristiques à condition qu'ils disposent d'une réservation d'hôtel confirmée, d'une assurance maladie et d'un billet de retour. Pour les séjours de plus de 14 jours, visa obligatoire, il doit être obtenu [en ligne](#).
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Vaccination antituberculeuse.
- Anti-moustique recommandé.

Les personnes qui voyagent avec des médicaments doivent être informées que certains d'entre eux ne sont pas admis sur le territoire omanais et peuvent faire l'objet de demandes d'explication de la part des forces de l'ordre. Il convient de voyager avec une copie de l'ordonnance médicale éventuellement traduite en anglais. Il est par ailleurs recommandé de se renseigner en amont du voyage auprès du ministère omanais de la Santé.

FORMALITÉS COVID

Les autorités omanaises ont annoncé la levée de toutes les restrictions et formalités en lien avec l'épidémie de COVID-19 à l'entrée sur le territoire omanais.

Les voyageurs à destination d'Oman ne sont pas tenus de présenter à leur arrivée une preuve de vaccination, une preuve de guérison ou un résultat négatif au test PCR, le formulaire de localisation des passagers n'est plus demandé.

Les voyageurs se rendant à Oman ne sont soumis à aucune obligation de test ou de quarantaine après leur arrivée.